

June 26, 2023

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision-makers

Re: Pioneer Manor Update #182

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

New Masking Requirements

The Ministry of Long-Term Care (MLTC) in consultation with the Office of the Chief Medical Officer of Health has updated the mandatory COVID-19 response measures for all Long-term Care Homes effective June 26, 2023. All Homes can anticipate that some pandemic response measures may be reinstated if the province enters a period of high-risk respiratory virus transmission, such as during the fall.

Masking requirements for staff, students, volunteers and support workers:

- If a resident is on isolation or is presenting with respiratory or enteric symptoms, the use of a surgical mask when providing care and interacting with the resident is required.
- Staff may consider wearing a mask during prolonged direct resident care (defined as one-on-one care within two metres of an individual for 15 minutes or longer).
- Masks are no longer required in administrative and staff-only areas (e.g., lunchrooms, offices, gyms).

Masking requirements for caregivers and visitors:

- Masks are recommended, but not required, in all areas of the home.
- Caregivers and visitors may join residents for dining and sharing a meal or beverage in communal areas.
- If a resident is on isolation, the use of a surgical mask is required when visiting your loved one.

As per MLTC recommendations, the Home will be implementing “mask friendly” policies to accommodate staff who choose to wear a mask beyond the minimum requirements, and residents or substitute decision-makers who request that a staff member continue to wear a mask when providing direct care, in alignment with the residents’ Bill of Rights.

Visitors to the Home are reminded to self-monitor for respiratory and enteric symptoms and to postpone visiting a loved one when feeling unwell. Thank you all for your continued commitment to ensuring the ongoing health and safety of residents and staff over the course of these past three years!

As always, please do not hesitate to contact us should you have any questions.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor René Lapierre, Chair, Community & Emergency Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care
Dianna Foster, Family Council
Maria Aprea, Resident Council

Le 26 juin 2023

Objet : Cent quatre-vingt-deuxième mise à jour du Manoir des pionniers

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu et tenons à partager les mises à jour suivantes :

Nouvelles exigences relatives au port du masque

Le 26 juin 2023, le ministère des Soins de longue durée (MSLD), en consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, a mis à jour les mesures obligatoires à prendre en réponse à la COVID-19 par tous les foyers de soins de longue durée. Tous les foyers peuvent s'attendre à ce que certaines mesures en réponse à la pandémie soient réinstaurées si la province entame une période durant laquelle le risque de transmission des virus respiratoires est accru, notamment à l'automne.

Exigences concernant le port du masque par les employés, les étudiants, les bénévoles et les travailleurs de soutien :

- Si un résident est en isolement ou s'il présente des symptômes d'une maladie respiratoire ou entérique, le port d'un masque chirurgical est requis lors de la prestation des soins au résident et des interactions avec celui-ci.
- Le personnel est encouragé à porter un masque lors de la fourniture de soins directs prolongés aux résidents, définis comme des soins individuels prodigués à moins de deux mètres d'une personne pendant quinze minutes ou plus.
- Le port du masque n'est plus requis dans les aires administratives et les aires réservées au personnel (par exemple, les cantines, les bureaux, les salles de sport).

Exigences concernant le port du masque par les personnes soignantes et les visiteurs :

- Le port du masque est recommandé dans toutes les aires du foyer, mais non requis.
- Les personnes soignantes et les visiteurs peuvent partager un repas ou une boisson avec les résidents dans les aires de repas communautaires.
- Si un résident est en isolement, le port d'un masque est requis pour toute visite avec ce dernier.

Conformément aux recommandations du MSLD, le foyer adoptera des politiques favorables au port du masque pour répondre aux besoins des employés qui optent de porter un masque au-delà des exigences minimales et des résidents et mandataires spéciaux qui demandent qu'un employé continue de porter un masque lorsqu'il prodigue des soins directs, en conformité avec la Déclaration des droits des résidents.

Nous rappelons aux visiteurs qu'ils doivent s'auto-évaluer pour tout symptôme de maladie respiratoire et entérique et nous leur conseillons de reporter leur visite à une date ultérieure s'ils ne se sentent pas bien. Nous vous remercions pour votre engagement continu à assurer la santé et la sécurité des résidents et des employés durant ces trois dernières années!

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. René Lapiere, conseiller municipal et président du Comité des services communautaires et d'urgence
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dr Maurice St. Martin, directeur médical
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Maria Aprea, Conseil des résidents